

MIS À JOUR LE 22/01/2025

Appel à candidatures

Appel à candidatures pour participer à la phase pilote e-notice

Dans le cadre du projet de dématérialisation des notices et de renforcement de l'information destinée aux patients, nous avons lancé un appel à candidatures pour les industriels qui souhaitent participer à cette phase pilote.

Les laboratoires (titulaires ou exploitants d'AMM) étaient invités à répondre à l'appel à candidatures avant le 30 novembre 2024. Retrouvez ci-dessous la liste des médicaments retenus pour la phase pilote e-notice.

Les candidats doivent respecter les cahiers des charges ci-dessous.

À l'hôpital, les laboratoires devront notamment supprimer les notices papier pour l'ensemble des médicaments, hors exception listée.

En ville et pour une liste définie de médicaments, les laboratoires apposeront un « QR code » sur la boîte (en complément de la notice papier et renvoyant vers sa version dématérialisée sur la base de donnée publique des médicaments) et seront tenus de réaliser des vidéos pour promouvoir le bon usage de ces spécialités. Les notices et les vidéos préalablement validées par l'ANSM seront accessibles via un nouvel onglet « bon usage » sur la BDPM.

Consultez la liste des médicaments retenus pour la phase pilote e-notice



Consultez les questions-réponses liées à la phase pilote e-notice



Consultez les modalités de candidatures et les cahiers des charges :

Accédez aux modalités de candidature



Téléchargez le cahier des charges de l'appel à candidatures



Téléchargez le cahier des charges général des vidéos de bon usage



Modalités de l'appel à candidature pour l'expérimentation e-notice en ville et à l'hôpital - Tableau de réponse

